



LES DIRECTIVES DE LA CNIL

Publiées le 1^{er} octobre 2020

1



CONSENTEMENT EXPLICITE

Donné par un acte positif clair

2



RETIRER SON CONSENTEMENT

Être en mesure de retirer son consentement, facilement, et à tout moment

3



PARALLÉLISME DU CONSENTEMENT

Il doit être aussi facile d'accepter que de refuser

4



INFORMER DES FINALITÉS

Informer des finalités des traceurs ainsi que des conséquences qui en découlent

5



PREUVE DU CONSENTEMENT

Être en mesure de fournir une preuve valable du recueil du consentement de l'utilisateur



LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE



DEADLINE MARS 2021

La date de mise en conformité fixée par la CNIL est **fin mars 2021**



TOUS TERMINAUX CONNECTÉS

Tous les terminaux connectés sont concernés par les directives : **ordinateur, téléphone, objet connecté, application mobile**, etc.



TOUS TYPES DE TRACEURS

Tous les traceurs sont concernés (sauf ceux exemptés)

